

Ma première adhésion au Cediv Travel

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Merci de nous préciser le nombre de point(s) de vente rattaché(s) à votre licence en cochant la case correspondante.

Adhésion à l'Association CEDIV

Obligatoire pour intégrer la Coopérative – Non taxable

200 €

(Dont 100€ seront reversés à l'Association Emmanuel – Présentation jointe)

1 POINT DE VENTE

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA

1 350 €

5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable

Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)

492 €

TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)

2 042 €

2 POINTS DE VENTE

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA

1 350 €

5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable

Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)

892 €

TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)

2 442 €

3 POINTS DE VENTE

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA

1 350 €

5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable

Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)

1 068 €

TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)

2 618 €

Ma première adhésion au Cediv Travel

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

✓ **4 POINTS DE VENTE** _____

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA	1 350 €
5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable	
Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)	1 272 €
TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)	2 822 €

✓ **5 POINTS DE VENTE** _____

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA	1 350 €
5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable	
Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)	1 572 €
TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)	3 122 €

✓ **Au-delà de 5 points de vente, nous consulter.**

✓ **JEUNE ENTREPRENEUR** _____

Conditions spéciales – Réservées à la création d'agence, valables pour la 1^{ère} année

Prise de participation coopérative CEDIV TRAVEL SA	1 350 €
5 parts minimum – 270€ la part – Non taxable	
Cotisation CEDIV TRAVEL (TTC)	200 €
TOTAL COTISATION & PRISE DE PARTICIPATION (TTC)	1 550 €

Ma première adhésion au Cediv Travel

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Réception des dossiers

Par courrier à l'adresse suivante : **22 Rue Amiral Courbet – 34500 Béziers**

Par email à l'adresse suivante : contact@cediv.fr

Validité

Cotisation valable du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Condition impérative

Ne pas être membre d'un autre réseau d'agences de voyages.

Entreprises du Voyage

Votre adhésion aux Entreprises du Voyage est incluse dans votre cotisation CEDIV.

Ma première adhésion au Cediv Travel

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de l'agence :

Nom(s) ou marque(s) commerciale(s) :

Raison sociale (si différente) :

Forme Juridique : SARL EURL SA AUTRE (préciser) :

Date de création : / /

Code APE :

Numéro Siret :

Numéro TVA Intracommunautaire :

Siège social (adresse complète) :

Représentant légal (inscrit au Kbis) :

Nombre de point(s) de vente :

Numéro d'immatriculation Atout France :

Garantie financière – Organisme :

Assurance RCP – Organisme :

Contact de direction – Chargé des relations avec le CEDIV et destinataire des communications

Nom, prénom et fonction :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email(s) :

Ma première adhésion au Cediv Travel

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Effectif salarié(s) :

Effectif non-salarié gérant(s) :

EFFECTIF TOTAL :

Contact de l'équipe – Chargé des relations avec le CEDIV et destinataire des communications

Nom(s), prénom(s) et fonction(s) :

Email(s) :

Succursales Merci de compléter les informations suivantes concernant vos éventuelles succursales :

- **Nom de l'agence :**
- **Adresse complète :**

- **N° de téléphone :**
- **Adresse email générale :**

- **Contact du responsable** (Nom, Prénom, Email, Tél) :

- **Contact équipe** (Nom(s), Prénom(s), Email(s), Tél) :

- **Identifiant GDS :**
- **Identifiant IATA :**

Ma première adhésion au Cediv Travel

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

GDS utilisé :

- Amadeus
 Galileo
 Sabre
 Autre

Office ID :

Identifiant :

Identifiant PCC :

Système de gestion – Outil CRM :

- IGA GESTOUR MB3M PLANIFEO

Autre – Préciser :

- | | | |
|------------------------------------|--|------------------------------|
| Agence agréée IATA : | <input type="checkbox"/> Oui – Numéro IATA : | <input type="checkbox"/> Non |
| Agence agréée SNCF : | <input type="checkbox"/> Oui – Numéro SNCF : | <input type="checkbox"/> Non |
| Agence agréée TIDS : | <input type="checkbox"/> Oui – Numéro TIDS : | <input type="checkbox"/> Non |
| Agence Les Entreprises du Voyage : | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Activité(s) principale(s) :

- | | | | | | |
|-------------------|------------------------------|------------------------------|--------------|------------------------------|------------------------------|
| Distribution | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Groupiste | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Production | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Evènementiel | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Réceptif France | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Croisiériste | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Réceptif Étranger | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Incentive | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Internet | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Autocariste | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Billetterie | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Affaires | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Avez-vous des spécialités ? Si oui, précisez :

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Ma première adhésion au Cediv Travel

RAPPEL DES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU

Extrait du Règlement Intérieur

✓ « **Article 3** – Seule pourra adhérer à la société, une personne physique ou morale :

- Ayant pour activité la distribution et la production de voyages et de prestations de services connexes ou complémentaires.
- Qui justifiera du respect d'une déontologie scrupuleuse vis-à-vis :
 - de ses clients
 - de ses fournisseurs
 - de ses confrères
 - et de ses collaborateurs
- Dont l'adhésion à l'association CEDIV aura été préalablement acceptée.

✓ **Article 4** – Toute adhésion implique automatiquement pour l'associé, outre le respect des dispositions des statuts et du présent règlement intérieur, l'obligation pour le nouvel adhérent de :

- S'équiper dans le délai d'un mois à compter de son adhésion d'un outil de gestion spécifique à la profession exercée par la Société
- Participer aux formations prévues par la Société
- Participer à la Convention annuelle qui se tiendra l'année suivant celle de leur adhésion, ainsi qu'aux suivantes
- De fournir un état financier trimestriel à chaque fin de trimestre civil. De manière exceptionnelle, et sur demande expresse du Conseil d'Administration, cet état financier pourra être demandé en dehors de ces délais, ce à quoi l'associé s'oblige.

✓ **Article 6** – Chaque associé, coopérateur ou non, doit adresser au Conseil d'Administration chaque année et dans les 4 mois de la clôture de son exercice :

- Copie du tableau des chiffres fournis à tous garants financiers avec répartition du volume
- Le bilan et le compte de résultat du dernier exercice social ;
- L'attestation de garantie financière et d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours.

Chaque associé a obligation d'informer la société de toute modification des informations qui pourraient être portées sur son extrait du registre du commerce et des sociétés, et ce dans le mois suivant l'évènement ayant donné naissance à cette modification.

Il devra également justifier de l'accomplissement des formalités correspondantes auprès d'Atout France sous le même délai. »

Ma première adhésion au Cediv Travel

RAPPEL DES CONDITIONS DE SORTIE DU RÉSEAU

✓ Article 10 – Démission des associés

Tout associé a le droit de se retirer. Il devra notifier sa démission au Conseil d'Administration par lettre recommandée adressée au moins 6 (six) mois à l'avance.

Concernant les sommes qui pourraient être dues à l'associé démissionnaire, celles-ci seront réglées par la Société dans le mois qui suit l'Assemblée Générale d'approbation des comptes suivant la clôture de l'exercice concerné, et sous réserve que l'associé démissionnaire ait préalablement réglé l'ensemble des sommes qui pourraient être dues à la Société.

✓ Article 11 – Exclusion des associés

Le Conseil d'Administration peut exclure un associé pour un motif légitime tel que :

- Le retrait de l'immatriculation Atout France (pour les associés coopérateurs)
- La démission, la radiation ou l'exclusion de l'Association CEDIV (pour les associés coopérateurs)
- Le non respect des Statuts ou des règlements intérieurs, s'il en existe
- Le comportement frauduleux à l'égard de la Société ou d'un fournisseur, ou partenaire de la Société
- Le non-respect des engagements particuliers pris par l'associé à l'égard de la Société

Dans tous le cas, où l'exclusion d'un associé sera envisagée, celui-ci sera convoqué 7 (sept) jours au moins à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception pour être entendu par le Conseil d'Administration.

Après examen de la situation de l'associé, il est statué sur l'exclusion, à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés le jour de la convocation.

Ma première adhésion au Cediv Travel

BULLETIN D'ADHÉSION 2021

Je soussigné(e) : _____ agissant en tant que représentant légal/propriétaire

de l'agence : _____ reconnais avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la société Coopérative CEDIV TRAVEL SA et m'engage à m'y conformer.

Je m'engage, en outre, à informer la société Coopérative CEDIV TRAVEL SA de toute modification ou évènement relatif à mon agence, susceptible d'interférer sur les activités de la société CEDIV TRAVEL SA ou de ses partenaires.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE

- La présente fiche de cotisation complétée et signée
- La photocopie de l'immatriculation ATOUT France en cours de validité
- La photocopie de l'attestation de garantie financière en cours de validité
- La photocopie de l'attestation d'assurance RCP en cours de validité
- La copie ou original d'Extrait K-Bis de moins de 3 mois
- La dernière liasse fiscale (comptes annuels déposés aux impôts)
- Le volume d'affaire annuel par fournisseur TO (pour les principaux)
- La copie du règlement intérieur paraphée et signée
- La copie des statuts de l'Association CEDIV paraphée et signée
- La copie des statuts de la Coopérative CEDIV TRAVEL paraphée et signée
- Le règlement *Justificatif de virement*

COTISATION ANNUELLE 2021 Voir tarifs en première page : _____ € TTC

MODALITÉ DE RÈGLEMENT *Virement bancaire*

Une facture acquittée au titre de la cotisation 2021 pour CEDIV TRAVEL SA, une attestation d'adhésion à l'Association CEDIV ainsi qu'une attestation de don à l'Association Emmanuel pour 2021 vous seront adressées dans le mois de votre règlement.

Fait à _____

Le ___ / ___ / 20__

Cachet et Signature